



Bulletin de réinscription saison 2026-2027 à la Natation Artistique pour Tous 65 - NAT65

*Cette fiche
n'est pas à
joindre au
dossier*

⚠ ATTENTION - À LIRE ATTENTIVEMENT :

- En raison d'un nombre restreint d'entraîneurs cette saison, notre capacité d'accueil est **limitée. Tout dossier incomplet ou non rendu à date limite sera automatiquement placé sur liste d'attente.**
- S'il manque une **SEULE** pièce justificative au premier entraînement, la nageuse restera sur le bord du bassin et ne pourra pas aller dans l'eau.

(Pour des raisons réglementaires et d'assurance, aucun accès à la piscine ne sera toléré sans un dossier 100% complet et validé).

La cotisation est annuelle et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

1) Pièces à fournir obligatoirement

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT :

(Seuls les dossiers complets seront enregistrés)

- ☐ Fiche d'inscription dûment remplie (+ paiement) *(page 3)*
- ☐ Fiche d'autorisation droit à l'image *(page 4)*
- ☐ Fiche santé & covoiturage *(page 5)*
- ☐ Questionnaire de santé FFN *(pages 6-7)*
- ☐ Règlement intérieur *(pages 8-9)*

💡 Note médicale : Le certificat médical fourni la saison précédente reste valable 3 ans (sauf contre-indication), à condition de répondre négativement à toutes les questions du questionnaire de santé.

2) Infos Pratiques

Les activités débutent en septembre et se terminent fin juin.

Ce que comprend la cotisation :

- 2 entraînements par semaine en piscine
- 1 entraînement en salle
- La licence FFN (Fédération Française de Natation)
- 2 prestations par an au minimum
- 1 sortie de fin d'année
- L'inscription au Synchronat (si concerné)
- L'assurance individuelle de base

Ce que NE comprend PAS la cotisation

- Les maillots de galas et autres accessoires
- La participation financière aux stages (environ 50€ la semaine)
- Déplacements/hébergements en compétition



ENTRAINEMENTS

2026-2027



*chaque entrainement est obligatoire,

du covoiturage est proposé au départ de Tarbes et alentours

le transport gymnase jusqu'à la piscine est fait par les entraineurs et parents présents

Les horaires sont susceptibles d'évoluer légèrement

L'heure indiquée étant le début de l'entrainement.

	Mercredi* Gymnase Lapacca Lourdes	Mercredi* Piscine de Lourdes	Vendredi* Piscine de Lourdes	Samedi* Piscine de Lourdes
Sirellas (anciens Baby Synchro) (2017-2018)	16h - 18h			14h15 - 15h30
Loutres (2016-2017)	16h - 18h	18h45- 19h20		13h-14h30
Otaries (2014 → 2017)	16h-18h	18h45- 19h45	19h30-20h45 (solos duos à voir avec l'entraineur)	13h-14h30
Marsouines (2012-2013-2014)	16h-18h	19h-19h45		13h-14h30
Ados (2010 → 2012)	16h-18h	19h-20h30	19h30-20h45 (solos duos à voir avec l'entraineur)	13h-14h30
Adultes débutants		19h45-21h	19h30-20h45	
Adultes confirmés (coachs)		20h-21h		14h30-15h15



Bulletin de réinscription saison 2026-2027 à la Natation Artistique pour Tous 65 - NAT65

N° Licence FFN (à remplir par le club):

NOM DE L'ADÉRENT(E) :

PRÉNOM : NÉ(E) LE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL MOBILE DE L'ADHÉRENT(E) :

E-MAIL DE L'ADHÉRENT(E) :

☐ Je souhaite être ajouté au groupe WhatsApp "Bénévoles"

COTISATION

Réinscription prioritaire du 15 juillet au 31 août.

Passé cette date, tout dossier incomplet ou non payé bascule sur liste d'attente

Tarifs :

☐ Cotisation annuelle à la NAT65 : **235€*** (Tous les autres adhérents)

☐ Cotisation parent : **195€*** (je suis parent d'un(e) adhérent(e) de la NAT65)

☐ Étudiant(e) : **135€*** (Certificat de scolarité requis)

☐ Option : **+20€** (comprend 1 t-shirt du club + 1 pince nez)

Taille t-shirt : ☐ 8/10 ans ☐ 10/12 ans ☐ 12/14 ans ☐ XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL

***le bonnet est fourni automatiquement lors de la réinscription**

Modalités de paiement :

☐ En 1 fois dès la réinscription (avant le 31 août)

☐ En 3 fois

- 50% dès la réinscription (avant le 31 août)
- 25% restants dès septembre
- 25% dès octobre

Modes de règlements :

☐ Chèque (à déposer au 38 rue Tino Rossi Lourdes ou

☐ Espèce (à déposer au 38 rue Tino Rossi Lourdes ou

☐ En ligne

Je bénéficie d'aides (chèques ANCV, coupons PassSport...):

☐ OUI

☐ NON

*Aides à la pratique sportive acceptées (chèques ANCV, coupons PassSport ...) nous contacter si besoin :
natartistique.lourdes@gmail.com*



Bulletin de réinscription saison 2026-2027 à la Natation Artistique pour Tous 65 - NAT65

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PRISES DE VUES ET DIFFUSION D'IMAGES

Dans le cadre des différents événements organisés, l'association de Natation Artistique pour Tous 65 (NAT65) peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles l'adhérent(e) apparaît.

Notre association peut être également sollicitée par la presse et les médias.

Cette autorisation est valable :

- pour la réalisation de photos ou vidéos dans le cadre des activités de notre association (entraînements, compétitions, galas, prestations...)
- pour la diffusion de ces prises de vue sur différents supports (supports papiers, support vidéo, réseaux sociaux...) par les membres de notre club, par les journalistes et les différents partenaires institutionnels ou privés
- pour l'édition de documents (plaquettes, journal externe et interne)
- pour des expositions relatives à notre association
- pour la publication sur le site internet de notre association
- pour la mise en vente de produit (calendrier, ...)

Les prises de vues et les images ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, pour des besoins de formation, de promotion ou d'informations du public sur ses activités.

Cette autorisation est valable du 1er Septembre 2026 au 31 Août 2027.

Et pourra être révoquée à tout moment sur votre demande.

Je soussigné(e) :

☐ Autorise la NAT à photographier/ filmer l'adhérent(e) et à exploiter son image
à titre gratuit.

☐ Autorise la NAT à photographier/ filmer l'adhérent(e) et à exploiter son image
à titre gratuit ET payant.

☐ **N'autorise PAS** la NAT à photographier/ filmer l'adhérent(e) et à exploiter son image à titre gratuit et payant.

Fait le

Signature :



Bulletin de réinscription saison 2026-2027 à la Natation Artistique pour Tous 65 - NAT65

SANTÉ

Je soussigné(e) :

Informations médicales (Facultatif mais recommandée) :

Médecin traitant :

Allergies connues / Problèmes de santé importants :

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (Obligatoire) :

Contact 1 (Nom, lien de parenté + Tél) :

.....

Contact 2 (Nom, lien de parenté + Tél) :

.....

Fait le

Signature :

CO-VOITURAGE

Pour faciliter les déplacements vers les entraînements, stages ou compétitions, le club propose une mise en relation entre adhérents. Merci de cocher vos choix :

Je soussigné(e) :

Cochez les cases souhaitées :

- ☐ J'accepte que le club transmette mon numéro de téléphone aux autres adhérents de mon secteur géographique pour organiser des trajets.
- ☐ J'accepte d'être ajoutée au groupe WhatsApp "Covoiturage" du club
- ☐ Je me propose comme conductrice et j'accepte de transporter occasionnellement d'autres adhérents du club dans mon véhicule.
- ☐ Je ne souhaite pas faire de covoiturage

Note : En cas de covoiturage, les passagers sont automatiquement couverts par la Responsabilité Civile obligatoire de l'assurance auto du conducteur.

Décharge valable du 1er Septembre 2026 au 31 Août 2027

Fait le

Signature :

Validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié</i>		

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052- 92583 CLICHY Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 * E-mail : ffn@ffnatation.fr

SUIVEZ NOUS SUR     [ffnatation.fr](https://www.ffnatation.fr)

Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Toutes les licences - Compétition - Natation pour tous - Encadrement - Eau libre promotionnelle	Si réponse « NON » à toutes les questions du QS Sports – Majeurs  Si une réponse « OUI » à une question du QS Sports - Majeurs 	NON OUI
Compétitions en eau Froide / glacée	Fournir un certificat médical de moins de 6 mois + ECG de moins de 6 mois établis par un cardiologue.	

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MAJEURS

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit d'un majeur protégé)

Je soussigné(e) : [Nom - Prénom]

Nom du Club :

Demeurant :

..... [Adresse complète]

Atteste sur l'honneur :

- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Majeurs.
dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville] le [date]

Signature du licencié
(ou de son responsable légal s'il s'agit d'un majeur protégé)



Bulletin de réinscription saison 2026-2027 à la Natation Artistique pour Tous 65 - NAT65

CHARTRE DE L'ADHÉRENT(E)

1. Ponctualité et présence

- **Arrivée anticipée** : Les nageuses doivent obligatoirement arriver dans les vestiaires 15 minutes avant le début de la séance pour se changer.
- **Respect des horaires** : L'heure indiquée sur le planning correspond au début effectif de l'entraînement dans l'eau.

Par exemple, pour un entraînement à 13h, la nageuse doit être présente sur le bord du bassin à 13h00 prête (avec bonnet, pince nez, lunettes)

- **Assiduité** : L'assiduité des nageuses est contrôlée à chaque entraînement grâce à une feuille de suivi.
- **Absences** : En cas d'absence exceptionnelle, l'entraîneur doit être prévenu à l'avance.

2. Cohésion d'équipe et participation aux ballets

La natation artistique est un sport collectif où l'absence d'une seule personne pénalise toute l'équipe.

- **Règle stricte** : Si une nageuse manque d'assiduité (absences répétées non justifiées), l'entraîneur se réserve le droit de ne pas l'intégrer dans le ballet d'équipe.
- Dans ce cas, la nageuse ne pourra participer qu'au premier et au dernier ballet d'ensemble lors des galas.

3. Rôle, Responsabilité & Autorité des Entraîneurs

Les entraîneurs se doivent d'entraîner, d'organiser, d'effectuer des choix et de prendre des décisions concernant l'activité.

- **Seuls décisionnaires** : Ils sont les seuls maîtres à bord concernant leur ballet (choix des entraînements, des chorégraphies, des musiques, et sélection des nageuses).
- **Changement de groupe** : Les entraîneurs se réservent le droit de changer une nageuse de groupe en cours d'année en fonction de ses résultats, de son travail, de son assiduité et de son comportement.
- **Compétitions** : L'entraîneur est seul juge pour inscrire ou non une adhérente à une compétition, en fonction de ses compétences, de son niveau et de son investissement.

4. Éthique, Respect mutuel & Vie associative

- **Respect et esprit d'équipe** : Chaque adhérent(e) s'engage à respecter ses coéquipier, le personnel de la piscine et l'équipe d'encadrement (entraîneurs, bénévoles).

La bienveillance et le respect sont obligatoires.

- **Discipline et comportement** : Tout comportement déplacé, irrespectueux, agressif ou insultant envers un adulte ou un autre adhérent du club — que ce soit au bord du bassin, dans les vestiaires, lors des déplacements ou dans tout autre lieu lié à la vie du club — est strictement interdit.
- **Sanctions** : En cas de manquement grave à cette règle, le club se réserve le droit de prononcer une exclusion temporaire ou définitive de la nageuse, sans possibilité de remboursement de la cotisation.
- **Matériel** : Le matériel du club et la propreté des locaux doivent être scrupuleusement respectés.

5. Conditions Financières & Modalités d'Engagement

- **Cotisation** : La cotisation est annuelle, définitive et ne fera l'objet d'aucun remboursement, quel que soit le motif d'arrêt en cours d'année.

Signature de l'adhérent(e) :

précédé de la mention *"Lu et approuvé"*